



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2025_0249



Objet : Marché spécifique n°25.039 –
Acquisition d'un Engin de Voirie Lavage
Haute Pression et Production Eau
Chaude

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu les articles R2162-38 et R2162-51 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 16/07/2025 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'un marché spécifique a été lancé le 13/06/2025 en vue de l'acquisition d'un engin de voirie lavage haute pression et production eau chaude ;

Considérant que la société EUROPE SERVICES a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans la lettre de consultation ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché n°25.039 avec la société EUROPE SERVICES pour un montant forfaitaire de 190800 € TTC en vue de l'acquisition d'un engin de voirie lavage haute pression et production eau chaude.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours

citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **01 AOUT 2025**

Le Maire
DORIANE BECUE



Accusé réception en Préfecture le : **01 AOUT 2025**

Publié sur le site de la Ville le :

01 AOUT 2025